

Original : anglais

Référence du document :	Document de travail 2
Titre :	Tour d’horizon des priorités et des orientations de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins pour 2020
Auteur(s) :	Secrétariat de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins
<p>Synthèse/brève description/points essentiels :</p> <p>Le présent document expose les grandes priorités de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS pour l’année à venir. Une première version rédigée avant que l’impact de la pandémie de COVID-19 ne se fasse sentir a été remaniée afin de rendre compte de la situation à la date du 20 avril 2020. Le contexte étant manifestement appelé à évoluer d’ici l’ouverture de la 12^e Conférence des directeurs des pêches, cette dernière sera l’occasion pour les membres de la CPS de soumettre les priorités de la Division à un nouvel examen.</p> <p>Recommandations :</p> <p>Les membres sont invités à :</p> <ul style="list-style-type: none">• passer en revue ces priorités,• formuler des propositions si cela s’avère nécessaire, et• entériner les priorités.	

Introduction

1. Le plan d'activité de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (la Division) de la CPS recense les grands produits attendus des activités, des buts, des objectifs et des résultats de la Division pour la période 2016-2020. Le but général de la Division s'énonce comme suit : *Faire en sorte que les ressources halieutiques de l'Océanie soient gérées durablement en vue d'assurer la croissance économique, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement.*
2. Les activités mises en œuvre par la Division pour atteindre ce but s'articulent autour de six objectifs :
 - Renforcer la collecte de données et assurer des services de gestion des données relatives aux ressources halieutiques et aux écosystèmes marins ;
 - Fournir des analyses et des conseils à l'appui d'une gestion halieutique étayée par des éléments probants ;
 - Appuyer le développement durable de l'aquaculture ;
 - Recenser des moyens de subsistance variés et durables pour les populations pratiquant la pêche ;
 - Fournir des informations halieutiques et en faciliter l'accès ; et
 - Appuyer le renforcement des capacités dans les États et Territoires insulaires océaniques dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture.
3. Ces objectifs définissent le cadre au sein duquel sont élaborés les plans de travail des deux principales entités qui composent la Division : le Programme pêche côtière et le Programme pêche hauturière, avec le soutien de la Section information halieutique et de la Cellule de suivi-évaluation et amélioration continue, rattachées au Bureau du Directeur de la Division.
4. Si chacune de ces entités est examinée séparément par souci de clarté, on notera que le Programme pêche côtière et le Programme pêche hauturière contribuent l'un comme l'autre à plusieurs des objectifs énoncés ci-dessus, tandis que la Section information halieutique et la Cellule suivi-évaluation et amélioration continue interviennent de manière transversale en appui aux deux programmes.
5. Depuis la rédaction de la première mouture du présent document, les changements radicaux provoqués par la pandémie de COVID-19 ont eu des conséquences prévisibles pour certaines, mais plus inattendues pour d'autres. Si les ressources marines du Pacifique bleu ont toujours joué un rôle prépondérant dans les économies et les moyens de subsistance des membres de la CPS, en l'état actuel des choses, le poisson revêt plus d'importance que jamais. Il est essentiel de garantir une source de revenus pérennes issus de la pêche thonière puisque cette activité est susceptible de perdurer en dépit des perturbations occasionnées par la pandémie, à la différence d'autres sources de revenus majeures telles que le tourisme. Pour ce qui concerne la pêche côtière, la désurbanisation et les pertes d'emplois et des revenus dans l'industrie touristique, associées à une récession économique généralisée, sont à l'origine de pressions supplémentaires sur des ressources halieutiques déjà fortement exploitées (forte demande, offre limitée, gestion peu développée). Le secteur aquacole est également touché par le ralentissement de l'approvisionnement en aliments et en juvéniles, ainsi que par la baisse des revenus issus de l'exportation et du tourisme pour des produits de grande valeur tels que les bécasses sur le marché de l'aquariophilie, les perles et les crevettes. Les populations sont plus que jamais tributaires des ressources halieutiques côtières et de l'aquaculture locale et l'on constate un intérêt croissant pour les élevages à petite échelle de poissons de faible valeur, tels que le tilapia et le chanidé, dans la recherche de la sécurité alimentaire et de moyens de

subsistance. Les questions de biosécurité, notamment dans le domaine aquatique, vont également occuper un rôle de premier plan puisqu'il faudra renforcer la sécurité de la circulation des aliments, des juvéniles et des produits aquacoles. Les effets de la pandémie de COVID-19 sur les déplacements intérieurs, les transports et les liaisons internationales vont toutefois entraver la mise en œuvre du programme de travail de la Division, qui devra, à court terme, faire preuve d'anticipation et de réactivité afin de pouvoir dispenser une assistance scientifique aux membres et diffuser les informations nécessaires. On trouvera tout au long du présent document des exemples d'initiatives mises en œuvre dans ce sens par la Division pour assister les pays.

6. La préparation à l'après-COVID-19 constitue une nouvelle priorité majeure pour la Division, qui continuera par ailleurs à recenser et à répondre aux demandes et aux besoins immédiats des pays membres. Il s'agira d'évaluer les différents scénarios possibles de l'après-pandémie et d'adapter les plans de travail en fonction de l'évolution de la situation. Pour ce faire, la Division veillera à préserver ses capacités essentielles, à former ses agents, à réorienter l'affectation de ses ressources en prévision de l'après-pandémie, et à se préparer, grâce à des actions de planification et de mobilisation, à dispenser des services halieutiques essentiels dans ce contexte nouveau. Il est d'ores et déjà manifeste que les ressources marines et aquacoles ne vont que gagner en importance.
7. La démarche adoptée par la Division dans ce contexte s'articule en six points :
 - a. évaluation des besoins et réalisation d'activités essentielles (atelier régional sur les données relatives à la pêche thonière, par exemple) afin de continuer à assurer le suivi de la ressource et l'apport de conseils ;
 - b. recensement, en collaboration avec les membres et d'autres organismes régionaux, des besoins à court, moyen et long terme (réseau *FishTell* par exemple) ;
 - c. réexamen de la hiérarchisation des priorités et remaniement du plan de travail afin de pouvoir répondre aux besoins immédiats, permanents et postérieurs à l'épidémie en Océanie ;
 - d. recensement des méthodes permettant de poursuivre les actions de renforcement des capacités et d'assistance aux membres en dépit des restrictions des déplacements dues à la pandémie : ceci inclut le recours à Internet et aux outils et applications en ligne qui permettent d'apporter un soutien à distance aux pays membres ;
 - e. gestion attentive des moyens humains et des ressources (moral, mobilisation et productivité des agents par exemple) afin de pouvoir continuer à répondre aux besoins des membres ;
 - f. mobilisation de ressources afin de pouvoir répondre aux besoins actuels et nouveaux des pays membres.

Principales priorités et orientations du Bureau du Directeur de la Division

8. Le Bureau du Directeur assure la supervision d'ensemble des activités de la Division, appuie les initiatives menées en coopération à l'échelle régionale et internationale dans les domaines relevant des compétences de la Division, s'emploie à mobiliser des financements et à nouer des partenariats et veille à ce que la Division soit bien intégrée au sein de la CPS, en participant aux processus internes de planification et de prise de décision. Le Bureau du Directeur comprend par ailleurs deux entités transversales communes aux deux programmes de la Division : la Section

information halieutique et la Cellule suivi-évaluation et amélioration continue (recouvrant les communications et la planification des programmes).

Section information halieutique

9. La Section information halieutique intervient à l'appui de l'objectif 5 du plan d'activité de la Division. Elle est chargée de réaliser des produits d'information et de savoir en collaboration avec l'ensemble des sections de la Division, mais aussi en concertation avec, et pour le compte, de l'ensemble des pays membres. Elle recueille, compile et diffuse des informations halieutiques pertinentes, dans le but principal d'aider les pays membres à atteindre l'Objectif de développement durable 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
10. Les activités prioritaires en cours au sein de la Section information halieutique se déclinent comme suit :
 - **Production de lettres et de bulletins d'information de référence** faisant le point des recherches et des études de cas les plus prometteuses consacrées à des thématiques en rapport avec les ressources marines et présentant un intérêt particulier pour la région : Lettre d'information sur les pêches (trois numéros par an) et bulletins d'information Les femmes et la pêche, La Bêche-de-mer et Ressources marines et traditions (trois numéros par an également).
 - **Établissement de rapports scientifiques et techniques** à l'intention des membres et des autres sections de la Division et production de divers supports d'information imprimés (affiches, brochures, dépliants et manuels, notamment).
 - **Communication d'informations sur les pêches en réponse aux besoins** exprimés par les pays membres ou recensés au niveau régional, par tous les moyens d'information disponibles (Internet, applications Web, réseaux sociaux, etc.).
 - **Production d'informations « sur mesure » à l'intention des communautés**, conformément aux recommandations énoncées dans le document « Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement » (la Nouvelle partition) à l'aide d'un large éventail de supports imprimés et d'outils interactifs, tels que des vidéos, des films d'animation doublés en langue vernaculaire et les réseaux sociaux.
 - **Organisation d'une formation en ligne** visant à renforcer les compétences des agents des services des pêches océaniques en matière de communication et d'information, afin de leur permettre d'échanger et d'apprendre à élaborer et à appliquer des plans de communication performants adaptés aux spécificités culturelles, et à concevoir des outils d'information en réponse aux problèmes associés à la gestion halieutique. Cette formation sera complétée par des stages en détachement dès que l'évolution de la pandémie le permettra.
11. Outre la poursuite des activités ci-dessus, la Section information halieutique pourrait s'orienter à l'avenir vers les nouveaux axes de travail suivants :
 - **Élaboration de stratégies nationales d'information** en collaboration avec les États et Territoires membres, dans le but de parfaire leurs stratégies de communication pour renforcer la participation des communautés, permettre aux populations locales de mieux se faire entendre et appuyer les efforts visant à promouvoir le changement social et l'évolution des comportements. L'objectif recherché est d'augmenter de façon substantielle le volume des informations communiquées aux populations sur la gestion durable des ressources halieutiques côtières. Ces activités seront mises en œuvre en coopération avec le Réseau LMMA (aires marines sous gestion locale) pour les pays mélanésiens.

Cellule suivi-évaluation et amélioration continue

12. La Cellule suivi-évaluation et amélioration continue, créée en 2015, a pour rôle d'aider la Division dans ses activités de suivi-évaluation et amélioration continue (SE-AC), d'établissement de rapports, d'élaboration et de conception de projets, de planification stratégique, de mobilisation des ressources et d'organisation d'ateliers. En 2019, l'équipe s'est adjoint les services d'un spécialiste des communications et de la planification des programmes. La Cellule intervient aussi à l'appui des initiatives menées en interne pour améliorer le SE-AC et la planification stratégique à l'échelle de la CPS dans son ensemble.
13. Les activités prioritaires en cours au sein de la Cellule suivi-évaluation et amélioration continue se déclinent comme suit :
 - **Soutien à la fonction SE-AC en interne** pour améliorer les données factuelles relatives aux résultats des interventions de la Division et les communiquer aux pays membres et aux partenaires et élaborer des outils et des systèmes plus performants à l'appui des activités de SE-AC menées au sein de la Division, notamment pour aider à la planification et à l'adaptation des activités sur le court terme en réponse aux restrictions et aux difficultés dues à la pandémie de COVID-19.
 - **Soutien à la fonction SE-AC au niveau régional.** La Cellule SE-AC intervient en complément des activités de SE-AC de portée régionale en facilitant ou en coordonnant l'établissement des rapports sur l'état d'avancement des stratégies relatives aux pêches. Elle contribue notamment à rationaliser et harmoniser les procédures d'établissement de rapports régionaux par les moyens suivants :
 - a. coordination de l'établissement des rapports relatifs à la Feuille de route sur l'avenir des pêches en Océanie/la Nouvelle partition, par le biais du Rapport annuel de situation sur les pêches côtières ;
 - b. appui à la fonction SE-AC dans le cadre de grands projets régionaux (projet Pathways, par exemple) ; et
 - c. appui aux efforts internationaux visant à améliorer la fonction SE-AC appliquée aux pêches (contributions à la fonction SE-AC au titre de l'ODD 14 et dans le contexte des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale).
 - **Communications :** Comme cela a été indiqué plus haut, la Division a recruté en 2019 un spécialiste en matière de communications. Dans ce domaine, les priorités se déclinent comme suit : élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication pour la Division, amélioration de la diffusion et de la visibilité de ses résultats et réalisations, renforcement des capacités de ses agents en matière de communication et approfondissement des liens avec les parties prenantes, les partenaires et les bailleurs de fonds. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, il s'agira également de faire passer un message cohérent sur les conséquences du coronavirus sur la pêche et l'aquaculture dans la région.
 - **Programme de formation des cadres du secteur des pêches dans le Pacifique :** En 2020, la gestion du programme a été confiée à la Cellule suivi-évaluation et amélioration continue. On se reportera ci-dessous à la section consacrée au renforcement des capacités.
14. Outre les activités relatives aux priorités énumérées plus haut, il convient de mentionner une initiative en rapport avec la pandémie de COVID-19 lancée au cours de la période de confinement, qui s'est traduite par la mise en place d'un réseau d'information sur les pêches baptisé *FishTell*. Il s'agit pour la Division de s'appuyer sur ses réseaux officiels et officieux pour fournir des renseignements essentiels sur la pêche et l'aquaculture dans la région. La Division entend parfaire cette initiative et partager les informations ainsi glanées avec les pays membres et les bailleurs de fonds selon le cas.

Principales priorités et orientations du Programme pêche côtière

15. Le Programme pêche côtière intervient à l'appui des six objectifs fixés dans le plan d'activité de la Division. Il offre un appui technique et scientifique aux pays océaniques dans le but d'améliorer la gestion de la pêche côtière et d'assurer le développement durable de l'aquaculture et la création de moyens de subsistance pour les populations côtières de la région.
16. Le Programme aide les États et Territoires océaniques à mettre au point des stratégies et des systèmes (nationaux et communautaires) de gestion de la pêche côtière fondés sur des données scientifiques et applicables du point de vue social. Il définit, à l'intention des pays insulaires océaniques, du secteur privé et des autres parties prenantes concernées, le cadre régional régissant l'aquaculture durable, y compris en matière de planification, de recherche-développement, de biosécurité aquatique et de commerce des produits aquacoles. Il s'emploie aussi à promouvoir le développement durable des pêches côtières dans les États et Territoires insulaires océaniques afin de préserver la sécurité alimentaire des populations, de leur garantir des moyens d'existence durables, de promouvoir la croissance économique et de contribuer à l'adaptation au changement climatique. Le Programme s'attache en outre désormais à épauler les pays membres face aux défis nouveaux et en constante évolution auxquels sont confrontées la pêche côtière et l'aquaculture en conséquence des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 dans la région.
17. Le Programme pêche côtière s'emploie à adapter la planification et la mise en œuvre de ses interventions, afin de pouvoir réagir au mieux à l'évolution de la situation dans la région due aux conséquences de la pandémie à court, moyen et long terme. Des contacts ont été pris avec les réseaux officieux et officiels (*FishTell* par exemple) pour recenser les difficultés actuelles et émergentes pour la pêche côtière et l'aquaculture dans la région. Les restrictions des déplacements dues à la pandémie, ainsi que les autres mesures mises en place à l'échelon national pour préserver les pays membres des effets du coronavirus ont eu de lourdes retombées économiques et sociales, et la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance dans ces pays sont plus que jamais tributaires des ressources halieutiques côtières et aquacoles. Pour aider les pays membres, le Programme pêche côtière s'emploie à faire évoluer l'assistance scientifique et technique en mettant au point de nouveaux modules de formation en ligne et en vidéo, ainsi que des modules techniques accessibles en ligne ou sur tablette, et des applications pour la collecte de données. Le Programme a également recours à la visioconférence pour prodiguer des conseils techniques et de gestion ou assurer des fonctions de mentorat. Il va continuer à passer en revue, modifier et réévaluer ses interventions afin que l'assistance qu'il apporte aux pays membres soit ciblée et pertinente tout autant qu'efficace.
18. Le Programme pêche côtière travaille en partenariat avec d'autres divisions et programmes de la CPS (Département développement social, Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne, Division ressources terrestres, Programme durabilité environnementale et changement climatique (dont le projet PROTEGE), Division statistique pour le développement et Division géosciences, énergie et services maritimes) et en collaboration avec de nombreuses universités, organisations non gouvernementales (ONG) internationales, régionales et locales et organisations membres du CORP (PROE, FFA) à la mise en œuvre de son programme de travail.
19. Les priorités du Programme sont fixées en fonction des demandes reçues des pays (notamment pour accompagner les interventions d'urgence postérieures à des catastrophes, telles que le passage de cyclones/typhons ou les conséquences de la pandémie de COVID-19) et des cadres et stratégies définis dans la Nouvelle partition et dans le volet « pêche côtière » de la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie. Elles portent principalement sur quatre grands aspects : **Autonomisation** – Élaboration de politiques et de législations visant à associer les communautés côtières à la gestion de leurs ressources halieutiques. Grâce aux mécanismes nationaux de contrôle des exportations de certains produits, les communautés pourront

contribuer à l'adoption de régimes locaux de gestion des pêches assortis d'une définition claire des droits des utilisateurs. **Résilience** – Mise en œuvre de stratégies de gestion des diverses menaces qui pèsent sur les écosystèmes côtiers. **Moyens d'existence** – Adoption de politiques visant à offrir des moyens de subsistance autres que la pêche aux communautés côtières, confrontées à la raréfaction des ressources (aquaculture, tourisme en milieu aquatique, pêche thonière à petite échelle sont autant d'options intéressantes, mais il existe aussi de nombreuses pistes à explorer dans des domaines sans rapport avec la pêche). Dans ce contexte, la participation des femmes, des jeunes et des groupes défavorisés à la prise de décision et leur accès aux avantages découlant des mesures mises en place sont des considérations primordiales. **Les questions de genre et les approches fondées sur les droits de la personne** sont désormais systématiquement intégrées à toutes les activités du Programme pêche côtière.

20. En 2019, les participants à la onzième édition de la Conférence des directeurs des pêches ont approuvé l'organisation annuelle de celle-ci pour une période d'essai de deux ans et les ministres océaniques des Pêches ont décidé d'instituer officiellement une Conférence régionale des ministres des Pêches d'une durée d'une journée, devant se tenir le lendemain de la réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum. La Conférence régionale sera l'occasion pour les ministres de se pencher sur les questions stratégiques qui se posent dans les domaines de la pêche côtière et de l'aquaculture, tout en menant une réflexion de haut niveau sur les thématiques transversales ayant une influence sur la pêche, telles que le changement climatique, la pollution marine, l'acidification des océans, la pérennité des moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. Les changements évoqués ci-dessus ont entraîné une redéfinition, encore susceptible d'évoluer, du cadre d'orientation stratégique régional de la pêche côtière et de l'aquaculture, de la diffusion de l'information et des processus de prise de décision. Les conclusions de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières, qui se tient en novembre, seront présentées en mars à la Conférence des directeurs des pêches, qui soumettra un rapport annuel à la Conférence régionale des ministres des Pêches (en juin/juillet), puis aux chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum (en août/septembre). Compte tenu des restrictions des déplacements dans la région dues au coronavirus, la Division procède cette année à une adaptation du nouveau cadre d'orientation stratégique régional en consacrant une séance de la douzième Conférence des directeurs des pêches tenue en ligne/virtuelle à l'examen des conclusions de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières.
21. La participation et le rôle des acteurs non étatiques (organisations de la société civile, ONG, secteur privé) au sein du cadre d'orientation stratégique régional pour la pêche côtière et l'aquaculture n'ont pas encore été définis de manière définitive. Les participants à la onzième Conférence des directeurs des pêches ont demandé à la CPS de soumettre à un examen le mandat du Groupe de travail régional sur les pêches côtières, et les participants à la session extraordinaire de la Conférence régionale des ministres des Pêches tenue en 2019 ont « recommandé à la CPS de dissoudre le Groupe et d'envisager d'autres solutions pour donner effet à la décision prise en 2016 par les dirigeants pour ce qui est des pêches côtières » (Communiqué du 47^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum, par. 10). Il a été procédé à un examen du Groupe et des options et recommandations envisageables pour renforcer la participation des acteurs non étatiques à la définition des orientations stratégiques des pêches côtières en Océanie et les résultats de cet exercice seront soumis à l'examen des participants à la douzième Conférence des directeurs des pêches.
22. Les activités du Programme pêche côtière s'organisent autour de deux sections distinctes : la Section aquaculture et la Section science, gestion et moyens de subsistance (pêche côtière), qui s'appuient sur deux unités transversales : l'Équipe information et données (pêche côtière), qui fournit conseils et soutien dans le domaine des bases de données et des services d'information ; et l'Équipe économie des pêches, chargée de réaliser des analyses et des évaluations économiques des données et des projets relatifs aux pêches et à l'aquaculture et de formuler

des conseils en la matière. Les difficultés rencontrées dans le recrutement d'un économiste des pêches ont limité en 2020 l'apport de soutien et de conseils de ce type pour l'aquaculture et la pêche côtière.

23. Les principales priorités et orientations propres aux différents domaines de travail évoqués ci-dessus sont résumées dans les sections suivantes.

Information et données (pêche côtière)

24. Les activités prioritaires menées par l'Équipe information et données (pêche côtière) consistent notamment à œuvrer, en collaboration avec la Section aquaculture et la Section science, gestion et moyens de subsistance, à l'élaboration d'outils et d'applications en ligne ou sur tablette devant faciliter l'apport d'un soutien à distance aux pays membres :

- **L'Équipe a procédé à la collecte de données sur les prises de la pêche à petite échelle au moyen de photographies et d'applications sur tablette (TAILS et Ikasavea)** en 2019 à titre expérimental : ces méthodes seront introduites en 2020 dans plusieurs pays. Des améliorations sont en cours pour faciliter la synchronisation des données entre les outils hors ligne et en ligne et permettre aux membres participants de consulter les produits et les résultats.
- **Un module accessible en ligne et sur tablette a été mis au point pour les données des prises d'invertébrés** afin de prendre en compte les particularités de cette pêcherie (variabilité saisonnière et habitudes de pêche ; types particuliers de mesures) et sera testé en 2020. Il sera complété par un module en ligne pour les relevés sous-marins.
- **Pour renforcer l'accès aux connaissances scientifiques** par les agents des services nationaux des pêches, on a procédé à la numérisation, par pays, de documents relatifs à la pêche et à l'aquaculture et à la création de plusieurs bases de connaissances dans les pays mêmes (pour éviter d'éventuelles difficultés associées aux droits d'auteur et à la confidentialité). Ces activités se poursuivront en 2020 et au-delà.
- **Les connaissances relatives à la biologie, aux exportations et à la réglementation des espèces ciblées** sont actuellement rassemblées par des experts et seront présentées dans une base de données en ligne en cours de conception, accompagnées d'outils dérivés de ces paramètres (conversion longueur-poids pour les produits frais et transformés ; taille minimum proposée en fonction des caractéristiques de l'espèce, par exemple).
- **Pour améliorer la cartographie et le suivi de l'habitat benthique** où évoluent les ressources halieutiques côtières, des opérations de relevés sous-marins photographiques de grande envergure ont été réalisées pour compléter la classification obtenue à partir de l'imagerie satellitaire. Des essais de classification de ces images assistée par ordinateur au moyen de l'apprentissage automatique sont actuellement en cours.
- **Un module en ligne de suivi, contrôle, surveillance de la réglementation et police des pêches (SCS-P) destiné à recenser les infractions** est actuellement mis à l'essai dans un pays de la région. Compte tenu de l'augmentation des activités de pêche côtière résultant des restrictions associées au coronavirus en Océanie, le développement et l'expansion de ces essais constituent une priorité de premier ordre.
- **Des outils de formation en ligne (acquisition, saisie et analyse de données) vont être mis au point et l'accès aux informations les plus récentes sur Internet** sera renforcé pour chaque pêcherie, afin de mettre à la disposition des diverses parties prenantes des outils en libre-service accessibles en ligne.

25. Outre la poursuite des activités ci-dessus, l'Équipe information et données (pêche côtière) pourrait s'orienter à l'avenir vers les nouveaux axes de travail suivants :
- Compte tenu de la situation actuelle due au coronavirus, dès qu'elle commencera à disposer de davantage de données sur les prises et provenant des enquêtes, l'Équipe s'attellera à **l'élaboration de modules en ligne destinés au contrôle de la qualité, à répondre à des requêtes prédéfinies et à l'analyse statistique**, afin de faciliter la circulation des données entre les pays membres et la CPS ; elle travaillera également sur l'évaluation et le toilettage des données et l'accessibilité aux produits scientifiques (en libre-service et sous forme de conseils d'expert).
 - L'Équipe se penchera sur **les outils et les méthodes permettant la traçabilité** des produits commerciaux dans le but d'améliorer le suivi des niveaux d'exploitation et de faire respecter les quotas appliqués aux ressources halieutiques côtières à l'échelon local.

Aquaculture

26. Les activités prioritaires en cours au sein de la Section aquaculture se déclinent comme suit :
- **Renforcement des capacités régionales et nationales en matière d'action stratégique et de planification** afin d'établir des priorités claires et de permettre au secteur de l'aquaculture de répondre aux besoins actuels et futurs, y compris ceux qui sont associés à la pandémie de COVID-19. Les principales actions menées dans ce domaine portent sur les aspects suivants :
 - a. Compétences spécialisées permettant l'apport d'une assistance technique aux membres, à l'appui de l'élaboration de nouveaux plans nationaux de développement et de gestion de l'aquaculture et de l'examen des plans existants.
 - b. Apport d'une assistance technique aux membres à l'appui de l'élaboration ou de l'examen de stratégies et de plans d'action spécifiques à certains produits.
 - c. Apport d'une assistance technique aux membres dans le domaine des législations sur l'aquaculture et la biosécurité aquatique.
 - d. Apport d'une assistance technique aux membres pour l'élaboration d'une feuille de route infrarégionale et régionale sur l'aquaculture et la biosécurité aquatique.
 - **Soutien technique et analytique direct et à distance** en faveur de la production et de la viabilité économique du secteur. Les principales actions menées dans ce domaine visent à :
 - a. pallier les insuffisances techniques et le manque de capacités au niveau national, afin de lever les contraintes majeures rencontrées dans le secteur aquacole en matière de gestion des apports en aliments, des juvéniles et des géniteurs, en continuant notamment à travailler dans une « démarche de groupements » pour aider les petits exploitants à mieux gérer les conséquences du coronavirus sur l'aquaculture.
 - b. fournir un soutien technique aux États et Territoires membres afin de les aider à améliorer leurs infrastructures aquacoles, et plus particulièrement à assumer leurs responsabilités en matière de gestion des géniteurs, à mettre en place des installations de quarantaine répondant aux normes de biosécurité et à soutenir un secteur privé encore fragile en fournissant des intrants aquacoles (juvéniles, aliments).
 - c. renforcer les capacités des techniciens aquacoles et des professionnels du secteur, y compris par des formations dispensées dans le cadre d'échanges.
 - d. promouvoir le développement du secteur privé et l'accroissement de la production lors du passage de la phase de recherche à la phase de commerciale.

- e. renforcer la création de réseaux et la collaboration, promouvoir les technologies, la recherche et le transfert de compétences et améliorer la qualité des conseils techniques.
 - f. renforcer les compétences, les savoir-faire et l'information en matière de gestion des exploitations aquacoles par le biais d'actions de mentorat et de formations de nature entrepreneuriale.
 - g. améliorer les évaluations économiques et les études de marché visant à déterminer la viabilité commerciale des produits aquacoles.
- **Gestion renforcée des risques liés à la biosécurité aquatique.** La domestication d'espèces locales en vue de leur élevage en aquaculture n'est pas une tradition océanique. En conséquence, il faut introduire dans la région des espèces adaptées à leur milieu d'élevage. Afin de préserver la biodiversité de la région, il est impératif d'adopter des pratiques responsables dans ce domaine, d'autant que les capacités régionales en matière de biosécurité restent très limitées. Les principaux programmes en cours portent sur les aspects suivants :
 - a. Accompagnement des membres dans l'évaluation des conséquences sur leurs besoins et leurs pratiques en matière de biosécurité aquatique des restrictions des déplacements et des mesures de confinement dues à la pandémie de COVID-19.
 - b. Aide aux pays membres en vue de l'amélioration des pratiques de biosécurité aquatique applicables au diagnostic, à la surveillance et à la notification des maladies.
 - c. Renforcement des capacités nationales en matière d'analyse des risques dans l'aquaculture.
 - d. Renforcement des capacités nationales de quarantaine des organismes aquatiques vivants.
 - e. Aide aux pays en vue de l'amélioration des infrastructures et des opérations nationales de mise en quarantaine des organismes aquatiques vivants.
27. Outre la poursuite des activités ci-dessus, la Section aquaculture pourrait s'orienter à l'avenir vers les nouveaux axes de travail suivants.
- **Appui à la gouvernance** du secteur aquacole (politiques, législations, plans de développement et de gestion) grâce au recours accru à des outils, des formations et un soutien en ligne. On estime que l'absence de bonne gouvernance est de nature à ralentir le développement de l'aquaculture.
 - **Élargir la démarche des groupements** en incluant les organisations professionnelles compétentes, afin de leur permettre d'atteindre une masse critique grâce à une amélioration des échanges d'informations.
 - **Améliorer les évaluations de la dimension du genre et de l'inclusion sociale** afin de mieux comprendre l'aquaculture familiale et notamment le rôle qui revient aux femmes et aux jeunes dans ce secteur.
 - Apporter une assistance aux pays membres dans le domaine des **applications de données en ligne**, afin d'améliorer la collecte et la gestion des données sur les exploitations.
 - **Promouvoir le suivi, le contrôle et la surveillance dans l'aquaculture** et renforcer les capacités dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail dans les exploitations aquacoles familiales.
 - **Renforcer les compétences en matière d'encadrement dans les exploitations agricoles commerciales.**

- **Axer les interventions à venir sur le soutien aux écloseries de produits de première importance** et aux exploitations employant des méthodes peu coûteuses et à faible niveau de technicité, au bénéfice d'une aquaculture de subsistance, en appliquant la démarche des groupements/associations à des produits à la valeur élevée.

Science, gestion et moyens de subsistance (pêche côtière)

28. Les activités prioritaires en cours au sein de la Section science, gestion et moyens de subsistance (pêche côtière) sont exposées ci-après.

- **Collaboration avec les pays membres en vue de les aider dans l'évaluation et la gestion des ressources en poissons et invertébrés et des habitats associés**, afin de fonder la gestion sur l'évaluation des ressources, l'analyse et l'interprétation des données, les actions de formation et de mentorat et l'apport de conseils.
- **Accompagnement des pays membres dans le renforcement des dispositifs de gouvernance des pêches côtières et de l'aquaculture**, en les aidant à passer en revue et à élaborer leurs politiques, plans de gestion, lois et réglementations et à former les agents des services des pêches nationaux et les populations aux activités de suivi, contrôle, surveillance et application de la réglementation.
- **Renforcer le soutien à la gestion communautaire des ressources marines**, ceci passant en particulier par l'examen et la révision des lignes directrices sur l'approche écosystémique et communautaire de la gestion des pêches (AECF) à partir des enseignements tirés de la mise en œuvre de la gestion communautaire des pêches et de l'AECF dans la région. La Section s'attache également à promouvoir les échanges entre les communautés pratiquant la gestion communautaire des pêches dans différents pays océaniques, tout en continuant à aider les pays membres qui en font la demande à passer en revue leurs programmes et projets de gestion communautaire des pêches et à leur dispenser des conseils pertinents. La Section est en outre chargée de superviser la mise en œuvre des activités de gestion communautaire des pêches du réseau d'aires marines sous gestion locale du programme PEUMP en Mélanésie.
- **Aide apportée aux pays membres dans la création de moyens de subsistance pérennes** se traduisant par la consolidation des programmes nationaux de mouillage de dispositifs de concentration de poissons (DCP), le renforcement des capacités relatives aux méthodes de pêche sûres et durables, et le soutien et la promotion d'une exploitation des ressources côtières autre que la pêche.

29. Outre la poursuite des activités ci-dessus, la Section science, gestion et moyens de subsistance durable (pêche côtière) pourrait s'orienter à l'avenir vers les nouveaux axes de travail suivants.

- **Expansion de l'Unité moyens de subsistance durables** avec une plus grande intégration des projets de développement (en interne et en externe) et **promotion d'activités économiques de substitution et complémentaires** porteuses de débouchés avérés, telles que la pêche des espèces pélagiques côtières ou l'écotourisme, tout en appuyant la conservation et la valorisation post-récolte des produits de la pêche et la sécurité en mer.
- **Élargissement des capacités et des domaines d'intervention de l'Unité science**, afin de pouvoir mieux répondre aux demandes en nombre croissant des membres dans le domaine des sciences halieutiques côtières : conseils, orientations, actions de formation à la collecte des données, rapports d'analyses et application à la gestion, nombre d'espèces susceptibles d'être influencées par le changement climatique. Il s'agit à terme de faire de l'Unité une Section sciences halieutiques côtières et aquacoles à part entière, afin de répondre à une demande et à des besoins croissants, en veillant à une meilleure intégration des connaissances scientifiques relatives au changement climatique.

Principales priorités et orientations du Programme pêche hauturière

30. Le Programme pêche hauturière intervient à l'appui des objectifs 1, 2, 5 et 6 du plan d'activité de la Division. Il formule des conseils scientifiques sur l'état des stocks et l'impact des pêcheries et des conditions environnementales sur les espèces ciblées et non ciblées et sur l'écosystème pélagique. Il mène des recherches sur la biologie et l'écologie des stocks, fournit un appui technique dans le domaine de la collecte et de la gestion des données relatives aux pêcheries et contribue au renforcement des capacités des pays membres dans l'ensemble de ses domaines de compétence.
31. Le Programme sert tous les pays membres au niveau national et à l'échelle des différentes organisations régionales et infrarégionales de gestion des pêches dont ils sont membres, parmi lesquelles la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC), l'Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique (FFA) et le Bureau des Parties à l'Accord de Nauru (PNA). Il est amené à ce titre à travailler en étroite collaboration avec les secrétariats de ces organisations, de même qu'avec un grand nombre d'ONG, d'universités et de services nationaux des pêches.
32. Une des missions fondamentales du Programme consiste à fournir des conseils scientifiques sur la préservation des ressources et des écosystèmes océaniques, afin que les solutions envisagées à court comme à long terme soient fondées sur les meilleures informations scientifiques disponibles. Après l'apparition de l'épidémie de COVID-19, le Programme a pris contact avec ses partenaires et collabore au recensement des enjeux nouveaux et à l'apport de conseils scientifiques destinés à améliorer la compréhension de la situation et à permettre l'élaboration de stratégies d'atténuation performantes. Tout en s'attachant à répondre activement aux problématiques associées à la pandémie, le Programme continue à œuvrer en faveur d'une gestion durable de la pêche thonière afin de garantir les retombées à long terme de cette activité. En outre, en poursuivant des travaux destinés à améliorer la compréhension des solutions possibles en matière de sécurité alimentaire, tels que l'estimation des niveaux potentiels de prises accessoires, l'étude de la biologie des espèces non ciblées et les outils de notification des données (*TAILS*, par exemple), le Programme contribue à la production d'informations scientifiques d'aide à la décision susceptibles d'atténuer certains des effets de la pandémie.
33. Les activités du Programme pêche hauturière s'organisent autour de trois sections distinctes : la Section suivi et analyse des pêcheries et de l'écosystème, la Section gestion des données et la Section évaluation et modélisation des stocks. Ces trois axes de travail sont néanmoins fortement intégrés, de manière à fournir aux membres des services de soutien complets dans le domaine de la pêche hauturière.
34. Les principales priorités et orientations propres à ces différents domaines de travail sont résumées ci-dessous. On y a mis en exergue certaines des interventions prioritaires des trois sections du Programme, étant donné qu'il n'est pas possible de passer ici en revue la totalité de leurs activités.

Suivi et analyse des pêcheries et de l'écosystème

35. Les activités prioritaires en cours au sein de la Section suivi et analyse des pêcheries et de l'écosystème se déclinent comme suit :
 - **Données biologiques clés et conseils scientifiques à l'appui de l'évaluation des stocks.** La Section travaille notamment sur l'âge, la croissance, la reproduction, les déplacements, le régime alimentaire et l'écologie trophique des thonidés. Les principales activités menées dans ce domaine relèvent des programmes suivants :

- a. Programme de marquage des thonidés dans le Pacifique : les campagnes régionales annuelles de marquage et de récupération des marques organisées dans le cadre du Programme sont aujourd'hui financées en grande partie par la WCPFC.
- b. Programme de recherches en mer sur l'écologie trophique et analyses en laboratoire.
- c. Programme régional océanien d'observation des pêches (PIRFO) : coordonné en collaboration avec la FFA, il a pour objet de former et d'accréditer les observateurs de la pêche thonière de la région.

Tous ces programmes sont menés en étroite collaboration et avec le précieux concours des services des pêches des pays membres, et en particulier des programmes nationaux d'observation. Outre leur rôle dans la collecte de données indispensables à l'évaluation des stocks, à la modélisation des impacts des changements environnementaux et à la formulation de conseils en matière de gestion des stocks, ils permettent aux halieutes des pays membres d'améliorer leurs capacités et leurs compétences en participant directement aux activités mises en œuvre.

- **Modélisation des impacts des changements environnementaux, et notamment des variations climatiques**, sur les thons et l'écosystème pélagique. Le Programme pêche hauturière a fait œuvre de pionnier en élaborant, à la fin des années 1990, le modèle SEAPODYM, qui a fortement contribué à améliorer la compréhension des interactions entre les thons et leur environnement. Le Programme poursuit le travail mené dans ce domaine en collaboration avec le groupe français Collecte Localisation Satellites (CLS). Le modèle SEAPODYM intègre de nombreuses données halieutiques, biologiques et environnementales à une échelle spatiale très fine, et peut apporter un éclairage très utile sur des questions telles que l'efficacité des mesures de gestion spatiale ou l'impact de variations environnementales comme le phénomène d'oscillation australe El Niño (ENSO) et le changement climatique.
- **Suivi des impacts de la pêche thonière sur les prises accessoires** et sur l'écosystème pélagique en général. La Section analyse les données d'observation afin d'en dégager des estimations des espèces accessoires les plus importantes, notamment celles qui présentent un intérêt particulier, à l'exemple des tortues marines et des oiseaux de mer. Ces estimations font ensuite l'objet de rapports périodiques qui rendent compte des résultats des analyses menées à l'échelle régionale et nationale. Ces informations revêtent une importance grandissante dans le contexte de la certification des pêcheries par des organismes tels que le *Marine Stewardship Council*.
- **Application de nouvelles technologies au suivi des pêcheries**. La Section aide les pays membres à se doter d'outils de suivi électronique reposant sur le recours à la vidéo, en vue du suivi des captures et de l'effort de pêche des palangriers. Elle s'emploie aussi à généraliser l'utilisation d'outils de notification électronique, comme les applications *OnBoard*, *OnShore* et *TAILS*, utilisées respectivement pour l'établissement des journaux de pêche, l'échantillonnage au port et la collecte de données sur la pêche à petite échelle. Toutes ces applications ont été mises au point par la Section gestion des données du Programme pêche hauturière.
- **Gestion de la Banque d'échantillons marins de la Communauté du Pacifique** qui renferme les échantillons recueillis pour la Banque d'échantillons de la WCPFC. Ce dispositif contribue aux programmes scientifiques actuels qui s'appuient sur les évaluations des stocks de thonidés et sur du matériel biologique pour concevoir de nouvelles voies de recherche sur l'écologie trophique des thons, le méthylmercure et les micro/nanoplastiques, tout en contribuant au renforcement global des capacités régionales en matière de recherche scientifique sur les écosystèmes marins. La Banque d'échantillons marins associe de plus en plus les sciences halieutiques côtières et hauturières et offre aux halieutes des pays

membres de précieuses occasions d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences, en participant directement aux activités mises en œuvre.

36. Outre la poursuite des activités ci-dessus, la Section suivi et analyse des pêcheries et de l'écosystème pourrait s'orienter à l'avenir vers les nouveaux axes de travail suivants.

- **Génomique des poissons au service d'une meilleure compréhension du mélange des stocks de thonidés.** De nouvelles données semblent indiquer que la structure des stocks de thonidés pourrait être bien plus complexe que ne le laisse penser la théorie, jusqu'à présent tenue pour acquise, selon laquelle les thons du Pacifique occidental et central constitueraient des stocks uniques panmictiques. Grâce à la génomique des poissons, on peut déterminer les liens de parenté sur la base de l'analyse des indications de filiation génétique : cet outil puissant permet d'estimer le niveau de structuration des stocks et leur connectivité. L'étude de ces éléments permettra de diminuer l'incertitude associée à l'évaluation et à la gestion des stocks. La Section entame ce travail par une étude technique visant à recenser les besoins en matière d'échantillonnage et d'analyse.
- **Étude de l'écologie du thazard du large et du mahi mahi.** Dans les décennies à venir, ces espèces d'importance majeure pour les pêcheries côtières seront essentielles au succès des opérations de pêche sur les DCP ancrés en zone côtière. Or, les informations dont on dispose à l'heure actuelle sur les caractéristiques biologiques et l'écologie des stocks de thazards du large et de mahi mahi du Pacifique occidental et central demeurent limitées. Des questions fondamentales se posent, notamment en ce qui concerne l'âge, la croissance et les mouvements migratoires des deux espèces, dont on ignore par ailleurs si elles sont sensibles aux effets du changement climatique. Les travaux à mener en la matière doivent faire intervenir aussi bien le Programme pêche hauturière que le Programme pêche côtière.
- **Étude de l'impact du méthylmercure et de la contamination par les micro/nanoplastiques** sur les thonidés et les autres stocks halieutiques, mais aussi sur la santé des populations insulaires océaniques. D'aucuns s'inquiètent depuis longtemps des risques d'empoisonnement au méthylmercure qui pourraient découler de la consommation de quantités importantes de poisson. Dans le même temps, il a été démontré que ces risques varient en fonction des espèces considérées, de la taille/de l'âge des poissons et du site de pêche. Divers facteurs pourraient aussi atténuer ces risques et avoir des effets positifs sur la santé. C'est le cas notamment de certains éléments/composés, comme le sélénium et les acides gras oméga-3, également présents dans la chair des poissons. La contamination des poissons et des océans en général par les micro/nanoplastiques est perçue comme une grave menace pour les ressources halieutiques et la santé humaine. Il convient de recueillir des informations plus précises sur les risques liés à ces contaminants au regard des avantages pour la santé d'une consommation riche en produits de la mer, dans un contexte marqué par la forte consommation de poisson observée dans nombre de pays insulaires océaniques et par l'adoption de politiques visant à faciliter l'accès aux ressources thonières et aux autres espèces pélagiques, afin de renforcer la sécurité alimentaire. En juin 2020, la Section entamera une étude sur la prévalence des polluants organiques dans les tissus musculaires et des microplastiques et des additifs plastiques dans l'estomac et les tissus musculaires des thonidés et d'autres grands prédateurs pélagiques dans le Pacifique occidental et central.

Gestion des données

37. Les activités prioritaires en cours au sein de la Section information halieutique se déclinent comme suit :

- **Soutien et amélioration de TUFMAN 2 et DORADO**, qui permettent aux pays membres de gérer leurs données intégrées sur les pêcheries thonières et d'en rendre compte. Ces systèmes regroupent désormais l'ensemble des principales catégories de données sur les pêcheries thonières (journaux de pêche, VMS, observateurs, échantillonnage au port et

données sur les prises débarquées) et les activités futures seront axées sur le renforcement des capacités dont les pays membres ont besoin pour mieux contrôler le traitement, la gestion, la notification et l'analyse de leurs données, par le biais des deux systèmes. La CPS continuera en outre à gérer le service d'assistance du Programme pêche hauturière sur la plateforme *Slack* de collaboration en ligne afin de fournir aux membres le soutien nécessaire en temps réel. Créée en 2016, la plateforme compte désormais plus de 320 utilisateurs qui ont échangé à ce jour plus de 420 000 messages.

- **Amélioration des outils de notification électronique** élaborés par la CPS en réponse aux demandes des pays membres. La Section gestion des données a mis au point plusieurs outils de ce type : les applications *OnBoard* et *TAILS*, utilisées respectivement pour l'établissement des journaux de pêche et la collecte de données sur la pêche à petite échelle, sont désormais bien implantées et utilisées dans plusieurs pays membres. L'application *OnShore* d'échantillonnage au port, dont l'utilisation se généralise dans les pays membres, offre un potentiel considérable pour le suivi au port. Les outils de notification électronique élaborés par la CPS sont tous entièrement intégrés aux systèmes *TUFMAN 2* et *DORADO*.
 - **Aide à la gestion des données pour le compte de la WCPFC.** Ces activités englobent également le soutien direct fourni aux pays membres pour leur permettre de satisfaire aux obligations que leur impose la WCPFC en matière d'établissement de rapports, de même que le renforcement des capacités nationales (par le biais de mécanismes tels que l'atelier régional sur les données relatives à la pêche thonière). L'objectif est aussi de renforcer les compétences des pays membres afin qu'ils puissent s'acquitter par leurs propres moyens de leurs obligations envers la WCPFC, sans l'aide de la CPS.
 - **Acquisition de données de suivi et de notification électroniques auprès de systèmes externes.** Certains pays membres préfèrent utiliser les systèmes de suivi et de notification électroniques élaborés et actualisés par des prestataires de services techniques autres que la CPS. Dans de tels cas, la CPS continue de travailler avec les pays membres et leurs prestataires de services, en mettant à leur disposition des conseils sur les mesures de contrôle de la qualité des données et sur d'autres normes, de sorte que les données puissent circuler sans problème et alimenter les systèmes régionaux (par exemple, les bases de données *TUFMAN 2* des pays concernés). La CPS joue un rôle technique de premier ordre dans la création des normes régionales de suivi et de notification électroniques dans la région, processus qui a continué à progresser au cours de l'année passée avec la conclusion d'un accord sur une politique de suivi électronique régionale et l'élaboration d'un projet de normes minimales régionales pour les champs de données du suivi électronique de la pêche à la palangre.
 - **Normes applicables aux données sur les pêcheries thonières régionales.** Ces normes sont en constante amélioration. Elles ne portent plus uniquement sur les aspects scientifiques, mais aussi sur le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS), l'économie des pêches et le processus de suivi électronique. La CPS continue de jouer un rôle clé dans la coordination des réunions au cours desquelles les documents relatifs aux normes régionales sur les données sont examinés et actualisés (en concertation avec les pays membres et d'autres organisations régionales et infrarégionales).
38. Outre la poursuite des activités ci-dessus, la Section gestion des données pourrait s'orienter à l'avenir vers les nouveaux axes de travail suivants.
- **Mise en place de nouveaux systèmes de gestion en réponse aux demandes des pays membres.** Il pourrait s'agir, par exemple, de systèmes de documentation et de gestion des captures. La plupart des données actuellement recueillies et gérées par le biais du système *TUFMAN 2* et d'autres systèmes nationaux/régionaux sont appelées à devenir une composante majeure de ces nouveaux systèmes régionaux et nationaux de documentation et de gestion des captures. À l'avenir, la CPS continuera à jouer un rôle crucial dans l'apport

de conseils et de soutien technique aux organisations infrarégionales qui superviseront ces projets (FFA et Parties à l'Accord de Nauru, par exemple) et aux différents pays membres qui y seront associés.

- **Mise au point de nouveaux outils de notification électronique en réponse aux demandes des pays membres.** À titre d'exemple, la CPS a achevé la mise au point d'un système de notification électronique qui permet de recueillir en mer des données d'observation sur la pêche palangrière. Ce nouvel outil, appelé *OLLO*, est maintenant prêt à passer en phase expérimentale et viendra compléter les autres systèmes de notification électronique déjà mis au point par la CPS ; il sera désormais possible de saisir directement les données d'observation dans *TUFMAN 2* et d'interroger *TUFMAN 2* depuis la plateforme *DORADO*. La CPS portera la plus grande attention aux demandes qu'elle pourrait recevoir de pays membres désireux d'avoir accès à de nouveaux outils de notification électronique.
- **Tableaux de bord, applications mobiles de notification et alertes.** Ces outils présentent un potentiel considérable pour la gestion des données thonières. On peut imaginer, par exemple, que des cadres des services nationaux des pêches puissent afficher en quelques secondes sur leur écran tactile des graphiques rendant compte du volume cumulé des captures mensuelles réalisées, depuis le début de l'année en cours, dans les ZEE ou par les flottilles nationales de leur pays. Ces graphiques pourraient également donner des estimations des captures, calculées à partir des données VMS (pour les fiches de pêches qui ne sont pas encore disponibles), ainsi que des prévisions pour le reste de l'année en cours, établies à partir des tendances tirées des captures réalisées au cours des mois précédents. Les alertes sont des fonctions propres aux systèmes d'information d'entreprise ; elles reposent sur un modèle de « poussée » des données plutôt que sur un modèle d'extraction (push/pull), et pourraient présenter un réel intérêt du point de vue des systèmes gérés par la CPS, auxquels pourraient être intégrées, par exemple, des alertes qui signaleraient des données manquantes ou se déclencheraient à l'approche d'un certain niveau de capture.
- **Validation indépendante des transbordements réalisés en mer par les palangriers.** On manque cruellement de données dans ce domaine au sujet duquel la CPS a entrepris une étude documentaire en collaboration avec la FFA à la fin 2019. La CPS va poursuivre ce travail et sera amenée à jouer un rôle clé dans l'apport de conseils techniques relatifs à la mise en place d'un système adapté et indépendant de collecte de données sur les transbordements en mer des palangriers, en collaboration avec les pays membres et d'autres organisations régionales et infrarégionales.

Évaluation et modélisation des stocks

39. Les activités prioritaires en cours au sein de la Section évaluation et modélisation des stocks se déclinent comme suit :

- **Évaluations régionales des stocks de thonidés, de poissons à rostre et de requins.** C'est à la lumière de ces évaluations que sont formulés les conseils scientifiques sur la viabilité et l'état des stocks du Pacifique occidental et central. Elles demeureront, à l'avenir, le point de départ des analyses visant à déterminer le potentiel des nouvelles méthodes de gestion qui ont pour finalité de concilier les objectifs de rentabilité et de viabilité des pêcheries. Les résultats qui s'en dégagent sont également pris en compte dans le volet « pêche hauturière » de l'Étude sur l'avenir de la pêche en Océanie.
- **Élaboration de stratégies de prélèvement** pour les principaux stocks de thonidés et les pêcheries thonières. Après l'adoption par les membres de la WCPFC de l'approche axée sur l'élaboration de stratégies de prélèvement, la Section a entrepris d'élaborer un cadre de modélisation et de simulation. Elle travaillera, en collaboration avec les membres, à la sélection des stratégies de prélèvement, et notamment des règles de contrôle des captures, qui répondent au mieux aux objectifs visés pour les pêcheries considérées, compte tenu des incertitudes qui entourent les connaissances et les informations disponibles actuellement.

Une des priorités pour l'année à venir sera l'organisation d'ateliers nationaux sur les stratégies de prélèvement destinés à améliorer la compréhension par les acteurs nationaux, des concepts et des processus mis en jeu.

- **Conseils aux pays**, formulés à la lumière d'analyses scientifiques visant à répondre à des demandes spécifiques ou à des problèmes de dimension nationale. Ces activités portent notamment sur l'établissement de nouveaux rapports thématiques nationaux traitant de questions émergentes d'importance nationale, et sur la réalisation, en partenariat avec la FFA, d'évaluations bioéconomiques des pêcheries nationales. Ce travail d'analyse s'appuie sur les informations, régulièrement actualisées, publiées sur les pages sécurisées du site Web du Programme pêche hauturière destinées à chaque membre. Le suivi attentif des demandes reçues des pays membres demeure une composante majeure des activités de la Section.
 - **Suivi acoustique des DCP** à l'appui de l'évaluation des stocks et de l'amélioration des connaissances relatives à la pêche sur DCP. Le nombre croissant de DCP mouillés dans le Pacifique occidental et central suscite des inquiétudes quant à l'état des stocks de thonidés et à l'impact des DCP sur les espèces et les écosystèmes fragiles. La Section continuera à appuyer le programme de suivi des DCP des PNA afin de mieux comprendre l'impact potentiel de cette pêcherie. La généralisation des bouées acoustiques installées sur les DCP offre une nouvelle source d'information, et la Section évaluation et modélisation des stocks continuera à collaborer avec des partenaires clés pour déterminer dans quelle mesure les informations ainsi obtenues pourraient contribuer à combler le déficit de données observé à l'heure actuelle, notamment en matière d'évaluation des stocks.
40. Outre la poursuite des activités ci-dessus, la Section évaluation et modélisation des stocks pourrait s'orienter à l'avenir vers les nouveaux axes de travail suivants.
- **Collecte de données nationales relatives aux DCP**, visant à une meilleure compréhension à l'échelon national et au soutien à la prise de décision sur les questions relatives aux DCP. La Section continuera à appuyer les initiatives nationales visant à encourager la population à signaler les cas d'échouements de DCP et à conserver les informations ainsi obtenues. Ceci permettra de disposer de davantage de données sur les échouements et de confronter le résultat des analyses à la réalité du terrain
 - **Utilisation innovante des données sur les PUE des senneurs aux fins de l'évaluation des stocks.** On assiste à une diminution des données quantitatives et spatiales sur la pêche à la canne, utilisées pour l'évaluation des tendances relatives à l'abondance des bonites. Bien que plus nombreuses, les données sur la pêche à la senne ne sont généralement pas utilisées dans les évaluations des stocks de thonidés, et ce pour deux raisons principales : les individus pêchés à la senne évoluent en bancs, et l'effet de l'évolution technologique rapide de la flottille (développement de l'effort) est difficile à corriger. La Section évaluation et modélisation des stocks continue donc à travailler dans ce domaine, dans le but de tirer des données sur la pêche à la senne des informations exploitables à des fins d'évaluation. Ces activités l'amèneront également à prendre en considération le développement de la pêche sur DCP et les avancées technologiques réalisées dans ce domaine (voir ci-dessus) dans l'espoir de mieux évaluer le niveau de développement de l'effort dans cette pêcherie. Le travail de recherche correspondant sera mené par un agent océanien des pêches nouvellement recruté.

Renforcement des capacités

41. Le renforcement des capacités est défini par le PNUD comme le processus par lequel des personnes, des organisations et des sociétés obtiennent, renforcent et entretiennent les capacités de définir et de réaliser leurs objectifs de développement dans le temps. Il s'agit d'une

composante fondamentale des interventions de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, comme le démontre la lecture de son plan d'activité pour la période 2016-2020, dont le sixième objectif consiste justement à appuyer le renforcement des capacités dans les États et Territoires insulaires océaniques dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture.

42. Le renforcement des capacités est l'un des principaux domaines d'intervention de la Division et recoupe de manière transversale l'ensemble de son programme de travail. Il s'effectue de diverses manières : dans le cadre des activités et de la fonction de mentorat de la Division et des échanges quotidiens avec les pays membres qui en découlent, à l'occasion d'ateliers thématiques organisés à intervalles réguliers (à l'exemple de l'atelier régional sur les données relatives à la pêche thonière ou sur les opérations de la pêche à petite échelle), de formations qualifiantes et de stages en détachement de courte durée au siège de la CPS permettant aux participants de suivre une formation intensive dans un domaine spécifique d'activité de la Division.
43. Les restrictions des déplacements et le confinement imposés par la pandémie de COVID-19 constituent des entraves aux actions de renforcement des capacités menées par la Division. Ces actions ont donc été adaptées afin de pouvoir être dispensées en ligne sous différents formats tels que les visioconférences et les webinaires enregistrés. La Division va continuer à repenser et à adapter son mode d'intervention dans le domaine du renforcement des capacités pendant la période actuelle. Dans le monde de l'après-COVID-19, les webinaires enregistrés seront en particulier un outil utile, permettant de renforcer l'impact des ateliers de formation une fois les participants rentrés chez eux.
44. **Stages en détachement et formations professionnelles fondées sur l'apprentissage par l'expérience :**

a. Le Programme de formation des agents océaniques des pêches permet à des ressortissants et à des résidents des États et Territoires insulaires océaniques travaillant dans le secteur halieutique de passer une année au sein de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins. Son objectif premier est de renforcer les capacités personnelles et professionnelles dans la région. Depuis son lancement en 2013, il a accueilli 14 participants venus de neuf États et Territoires insulaires océaniques. Initialement mis en œuvre au sein du Programme pêche côtière, son périmètre a été étendu en 2017 au Programme pêche hauturière.

À la suite de son évaluation en 2018, il a été décidé de poursuivre le programme de formation et d'en faire la pierre angulaire des actions de renforcement des capacités de la Division. Il accueille actuellement cinq nouveaux agents océaniques : trois d'entre eux, venus des Îles Cook, des États fédérés de Micronésie et des Fidji, sont employés par le Programme pêche hauturière et deux ressortissants des Îles Cook et de Vanuatu travaillent au sein du Programme pêche côtière. Les agents océaniques sont recrutés à l'issue d'une procédure concurrentielle, conformément aux modalités habituelles en vigueur à la CPS. Pour être sélectionnés, ils doivent obtenir de leur employeur (le plus souvent un service national des pêches) un congé sans solde couvrant toute la durée de leur contrat d'un an à la CPS, et justifier d'une garantie d'emploi à leur retour dans leur pays.

À la CPS, les agents océaniques des pêches travaillent dans une ou plusieurs des sections de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins. Ils sont censés contribuer concrètement aux activités des sections et acquérir, dans le même temps, des compétences qui leur serviront dans le long terme et seront également utiles aux services dans lesquels ils travailleront en qualité de professionnels des pêches une fois de retour dans leur pays. La Division a bon espoir de pouvoir pérenniser le programme et de recruter jusqu'à cinq agents océaniques des pêches par an au cours des années à venir.

b. Stages en détachement de courte durée à la CPS : Les sections de la Division invitent leurs homologues océaniques à participer à des missions d'une ou deux semaines dans un but précis ou à suivre des formations intensives aux côtés d'agents de la CPS. C'est ainsi que la Section aquaculture a accueilli des agents du service des pêches de Papouasie-Nouvelle-

Guinée et du ministère des Pêches des Fidji qui ont travaillé à l'élaboration de la politique relative à la biosécurité aquatique.

- c. Dans le même ordre d'idées, depuis le début 2020 l'élevage modèle de tilapia situé à Suva (Fidji) accueille deux stagiaires au lieu d'un seul précédemment. Les stagiaires travaillent pendant six mois aux côtés des agents de la Section aquaculture et assument avec ces derniers la responsabilité de l'élevage. En 2020, ils participeront à l'introduction de l'aquaponie sur l'exploitation. Les participants à cette action de renforcement des capacités sont très demandés à l'issue de leur stage et la plupart d'entre eux travaillent désormais à plein temps dans le secteur de l'aquaculture. La Division a bon espoir de pouvoir continuer à accueillir des groupes de deux stagiaires au cours des années à venir.

45. Formations structurées :

- a. Programme régional océanien d'observation des pêches (PIRFO). Mis en œuvre conjointement par l'Agence des pêches du Forum et la CPS, ce programme est axé sur l'évolution professionnelle des observateurs, qu'il prépare aux fonctions de chargés du débriefing, de formateurs, d'évaluateurs et de responsables de programme d'observation.
- b. Brevet de niveau IV sur l'application et le respect de la réglementation (pêche côtière et aquaculture). Relevant du projet sur la bonne gestion des pêcheries côtières financé par le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce, cette formation qualifiante a pour but d'améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance en s'appuyant sur des agents qualifiés et sur la population pour faire appliquer les stratégies et les législations destinées à garantir la pérennité des ressources halieutiques côtières et de l'aquaculture en Océanie. Une des composantes du projet (résultat escompté 5) prévoit l'organisation, en partenariat avec l'Université du Pacifique Sud, d'une formation qualifiante ouverte à des étudiants océaniens dans le domaine de l'application et du respect de la réglementation de la pêche côtière et de l'aquaculture. Lancé en 2016, le projet s'achèvera en 2021.
- c. Programme de formation des cadres du secteur des pêches dans le Pacifique. Financé par le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce, le programme est mis en œuvre par les membres d'un consortium constitué par la CPS (organisation chef de fil), la FFA, *People Focus*, l'Université du Queensland et le CLA (Centre du leadership adaptatif), avec pour objectif à long terme d'améliorer la qualité et la diversité de l'encadrement et de la gestion dans des domaines sectoriels prioritaires, tout en renforçant la coopération entre les participants et leurs institutions.

46. Mentorat et ateliers non qualifiants :

- a. La Division organise chaque année des ateliers de renforcement des capacités tels que les ateliers sur l'évaluation des stocks et l'atelier régional sur les données relatives à la pêche thonière. La Division va poursuivre cette action en veillant à en améliorer ou à en étoffer le contenu, si nécessaire. Il convient de noter qu'en 2020, les ateliers sur l'évaluation des stocks traiteront aussi des stratégies d'exploitation et de gestion. Les pays du Pacifique occidental et de l'Asie orientale sont invités à financer la participation d'un nombre limité de participants à ces ateliers.
- b. Outre ces ateliers annuels, la Division organise également, sur une base ponctuelle ou périodique, des ateliers consacrés à des thématiques clés telles que les stratégies d'exploitation, la biosécurité aquatique, la politique de la pêche et la sécurité en mer. Si ces formations ne sont pas qualifiantes, elles sont toutefois dispensées dans le cadre d'ateliers structurés où les objectifs pédagogiques sont clairement mis en évidence et qui se terminent souvent par un test d'évaluation ou la création d'un produit spécifique.